

VŒUX 2020

de Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Mardi 21 janvier 2020



Sommaire

| LE MOT DU PRÉSIDENT3 | |
|---|---|
| - VOLONTARISME ET MAITRISE FINANCIÈRE : | |
| NOUS TENONS NOS ENGAGEMENTS4 | |
| II - UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE | |
| PLUS PROCHE DES HABITANTS | |
| 7 NOUVELLES MAISONS DES SOLIDARITÉS8 | |
| III - HANDICAP - PLAN 2019-2023 | |
| UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR CRÉER UNE | |
| SOCIÉTE PLUS INCLUSIVE1 |) |
| V - L'ÉGALITE RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES | |
| NOUS ENGAGEONS DES ACTIONS CONCRÈTES20 |) |
| V - LES NOUVEAUTÉS POUR 20202 | 5 |

Le mot du Président



L'actualité montre chaque jour que la mondialisation et les politiques néolibérales qui sont à l'œuvre dans le pays produisent une société inégalitaire, antisociale et anti-environnementale, avec ses effets délétères : la fracture sociale et la fracture territoriale.

Pour contrer ces dégâts générateurs de tensions sociales, le Conseil départemental fait depuis 2015 des choix politiques adaptés à la réalité de nos territoires et aux besoins de nos concitoyens.

Grâce à notre bonne gestion, notre collectivité n'est pas endettée.

Elle reste en capacité d'assumer ses missions et même de renforcer ses politiques publiques avec des investissements qui passeront de 213 M€ en 2019 à 245 M€ en 2020.

Pour exemples, nous livrerons cette année les nouveaux collèges d'Escalquens, de l'Isle-en-Dodon et de Noé. Sur le volet social, le budget protection de l'enfance augmente de 22,66 %, 7 nouvelles Maisons des solidarités ouvriront, leur nombre passant de 23 à 30, et nous voterons deux plans ambitieux : l'un concernant le handicap et l'autre les violences faites aux femmes.

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, rénové et agrandi, sera inauguré le 26 février prochain. Ces transformations vont renforcer les missions fondamentales du Musée tout en ouvrant son horizon de travail aux résistances contemporaines, aux luttes pour la démocratie et les Droits de l'Homme. Par ailleurs, la Maison de la biodiversité que nous inaugurerons en février à la Forêt départementale de Buzet-sur-Tarn est un bel outil pédagogique qui vient renforcer notre engagement pour la protection de l'environnement.

En 2020, la majorité départementale est plus que jamais déterminée à tenir les engagements pris devant les électeurs dès 2015 pour faire de la Haute-Garonne un département plus juste et plus solidaire.

Georges MéricPrésident du Conseil départemental de la Haute-Garonne

I - VOLONTARISME ET MAÎTRISE FINANCIÈRE

Nous tenons nos engagements

Le 28 janvier prochain, les élus de la majorité départementale voteront le 5^{ème} budget du mandat.

Ce budget confirme les engagements pris par la majorité de gauche en 2015 et allie maîtrise financière et volontarisme politique.

La gestion à la fois rigoureuse et ambitieuse, menée depuis 4 ans par la majorité de gauche, permet à la collectivité de faire face à la croissance de la demande sociale et même de renforcer ses politiques publiques, tout en préservant le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais.

La fiscalité est maîtrisée en Haute-Garonne puisque les impôts n'ont subi aucune hausse depuis le début du mandat.

Depuis 5 ans, malgré un contexte toujours contraint, grâce à une bonne gestion et au dynamisme de la Haute-Garonne, la collectivité n'est pas endettée.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 294 €, inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 487 € et de l'ensemble des Départements qui s'élève à 499,9 € en 2018.

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en baisse et s'établit à 2,9 années au Budget primitif 2020 (soit un niveau très en deçà de la valeur préoccupante de 10 années).

Comparativement aux autres Départements, le Conseil départemental de la Haute-Garonne reste donc largement en dessous de la moyenne nationale et de la moyenne de la strate.

La réalisation du plan de développement de plus d'un milliard d'euros se poursuit, avec un montant d'investissement qui atteindra 245 M€ en 2020, soit une hausse de 15 % par rapport à 2019 et qui évolue dans une proportion plus de trois fois supérieure à la tendance nationale.

- 20 M€ annuels au titre des contrats de territoire ruraux
- 6,8 M€ annuels au titre des contrats de territoire urbains
- 20 M€ alloués sur 4 ans à la Ville de Toulouse
- 45 M€ pour le MEETT, 7 M€ pour l'IRT, au titre du soutien aux grands projets de développement de Toulouse Métropole
- 201 M€ pour le Plan de déplacements urbains (PDU)
- Déploiement de la fibre optique pour un territoire 100 % connecté d'ici 3 ans
- 150 M€ pour le Plan de développement durable et de transition énergétique

22 COLLÈGES CONSTRUITS ET RÉNOVÉS D'ICI 2024

La Haute-Garonne attend près de 8 000 nouveaux collégiens d'ici les 8 prochaines années. 1 700 élèves supplémentaires ont fait leur rentrée en 2019.

Afin d'accompagner cette forte croissance démographique et permettre à tous les collégiens de la Haute-Garonne d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a adopté un plan d'investissement ambitieux de 320 M€ entre 2015 et 2024, en vue de procéder à la reconstruction, la rénovation, la réhabilitation des collèges existants et la construction de nouveaux établissements.

Entre 2015 et 2024, le Conseil départemental aura ainsi construit et rénové 22 collèges et créé 6 900 places supplémentaires.

En septembre 2019, deux collèges ont été livrés après d'importants travaux de restructuration : Bois de la Barthe à Pibrac et Louisa Paulin à Muret. Ils font suite aux livraisons des collèges d'Auterive (2015), Georges Chaumeton à L'Union (2017) et Pierre Labitrie à Tournefeuille (2017), qui ont également bénéficié de travaux de réhabilitation.

En 2020, trois nouveaux collèges seront livrés à la rentrée scolaire :

Le nouveau collège d'Escalquens

Ce nouvel établissement, d'une surface de 5 800 m², pourra accueillir 600 élèves et ainsi délester les collèges de Castanet-Tolosan, Ayguesvives, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Orens-de-Gameville et Ramonville-Saint-Agne.

Le Conseil départemental mobilise 19 M€ pour la construction de ce premier collège à énergie positive du département, dont les travaux ont débuté en mars 2018 pour une ouverture à la rentrée 2020.

Le collège Léon Cazeneuve de L'Isle-en-Dodon reconstruit

Le collège de L'Isle-en-Dodon fait l'objet d'une reconstruction hors site et sera livré à la rentrée 2020. Ce nouvel établissement, qui représente un budget de 13,5 M€, a vocation à remplacer le collège actuel situé en centre-ville dans une zone exiguë. Ce collège accueillera 250 élèves. Le 19 juin 2019, Georges Méric a posé la première pierre de l'établissement.





Le collège Nelson Mandela de Noé, après une extension

Le collège Nelson Mandela de Noé bénéficie de travaux d'agrandissement afin d'absorber la hausse des effectifs attendue dans ce secteur. 700 élèves seront accueillis en septembre 2020 contre 600 auparavant.

Afin de poursuivre l'effort du Conseil départemental pour la construction de nouveaux collèges et anticiper les besoins futurs du territoire, les élus départementaux vont voter le 28 janvier 2020 la troisième phase du programme pluriannuel d'investissements dans les collèges qui prévoit la réalisation de 13 nouveaux établissements en Haute-Garonne entre 2025 et 2027.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE DE 85 M€

Le Conseil départemental, avec un plan pluriannuel d'investissements pour la voirie départementale de 85 M€, améliore le maillage routier du territoire et aménage les liaisons routières principales pour répondre aux nouveaux besoins de déplacements en Haute-Garonne.

Avec 6 138 km de voies départementales et 1 841 ouvrages d'art à entretenir et à adapter, le Département engage environ 800 chantiers par an.

En 2020, plusieurs chantiers vont être lancés, comme l'aménagement du carrefour à Miremont (1,2 M€), l'aménagement d'un carrefour giratoire à Cépet (650 000 €), la sécurisation d'un carrefour à Montjoire (320 000 €), la sécurisation des abords des passages à niveau sur la ligne Montréjeau-Luchon à Bachos (200 000 €), un aménagement de carrefour à Muret (450 000 €), des travaux d'élargissement de la RD 36 à Esparron (300 000 €), l'élargissement de chaussée à Gragnague et Garidech en lien avec le futur lycée de Gragnague (343 000 €) et enfin l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage (1,5 M€).

Pour pérenniser et sécuriser les ouvrages d'arts, plusieurs chantiers se poursuivent comme les travaux de réparation du pont sur la Garonne à Mauzac (500 000 €) et les travaux de restauration et d'étanchéité du pont sur la Garonne à Gourdan-Polignan. Des travaux démarreront sur le pont suspendu à Layrac-sur-Tarn (400 000 €) et sur les ponts sur la Rigole à Saint-Félix-de-Lauragais.

- Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, le Département a lancé en 2018 un programme d'aménagement d'aires de covoiturage, qui a déjà permis d'aménager 780 places sur le territoire pour un budget de 2,7 M€
- En 2020, 14 nouvelles aires seront créées et 3 labellisées par le Conseil départemental, ce qui représentera 340 places supplémentaires, pour un budget de 1,5 M€

Un budget de 1 M€ est engagé pour la réalisation des études de la démolition et de la reconstruction du pont de Mirepoix-sur-Tarn, suite à son effondrement en novembre 2019.

1,3 M€ seront également investis en faveur de la sécurité routière.

UN EFFORT SOUTENU POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil départemental est le chef de file de la protection de l'enfance en Haute-Garonne et y consacre 13 % de son budget : 178 M€ en 2019 et 207 M€ prévus au budget pour 2020 (+ 22,66 %).

Dans ce domaine, la Haute-Garonne a fait le choix d'aller audelà de ses compétences obligatoires en mettant en œuvre une politique volontariste valorisant les actions de prévention en faveur de l'enfance et de la famille.

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, le Département accompagne 6 873 mineurs ou jeunes majeurs, dont 1 200 jeunes étrangers (mineurs non accompagnés - MNA). Depuis 2015, pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge, la collectivité a créé plus de 1 000 nouvelles places d'accueil à domicile ou en structure d'hébergement habilitée, augmentant ainsi sa capacité d'accompagnement de 36 %.

Elle poursuivra en 2020 sa démarche en créant de nouvelles places d'accueil d'urgence notamment dans le sud du département, mais également une maison d'enfant à caractère social (MECS) pour les enfants de 3/6 ans ainsi que 600 nouvelles places diversifiées, y compris des places expérimentales en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Occitanie pour répondre aux besoins spécifiques d'accueil d'enfants qui nécessitent une prise en charge sanitaire.

Pour faire face à l'afflux migratoire croissant de ces dix dernières années, le Département de la Haute-Garonne a alloué en 2019 un budget de 56 M€ à l'accueil des mineurs étrangers, soit 41 % de plus qu'en 2015 (23 M€). En 2020, ce budget augmentera encore pour atteindre 60 M€. 1 200 MNA sont pris en charge par le Département, soit 15 % de plus qu'en 2018.

Bien que la loi ne l'y oblige pas, le Conseil départemental a fait le choix d'accompagner chaque jeune qui lui est confié, qu'il soit étranger ou non, au-delà de sa majorité, jusqu'à l'âge de 21 ans, avec des contrats jeune majeurs. En 2019, 710 jeunes majeurs en ont bénéficié, dont 510 jeunes majeurs étrangers.





II - UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE PLUS PROCHE DES HABITANTS

7 nouvelles Maisons des solidarités

Afin de garantir une action sociale plus proche des citoyens, plus efficace et mieux adaptée aux besoins selon les territoires, le Conseil départemental a décidé de réorganiser et de renforcer les services sociaux de proximité.

Cette nouvelle organisation de l'action sociale intervient après plus d'un an de réflexion collective en concertation avec les professionnels de l'action sociale du Département, destinée à améliorer le service rendu, à favoriser les réponses transversales et coordonnées entre les différents services sociaux et garantir l'équité de l'action départementale sur tout le territoire.



La refonte du maillage territorial se traduira ainsi entre janvier et juin 2020 par l'ouverture de 7 nouvelles Maisons des solidarités (MDS), portant leur nombre total à 30 en Haute-Garonne :

- Dans le Nord toulousain : Tournefeuille
- Dans le Sud toulousain : Auterive, Carbonne
- Dans le Comminges : Cierp-Gaud, Salies-du-Salat
- Dans le Lauragais : Revel, Villefranche-de-Lauragais

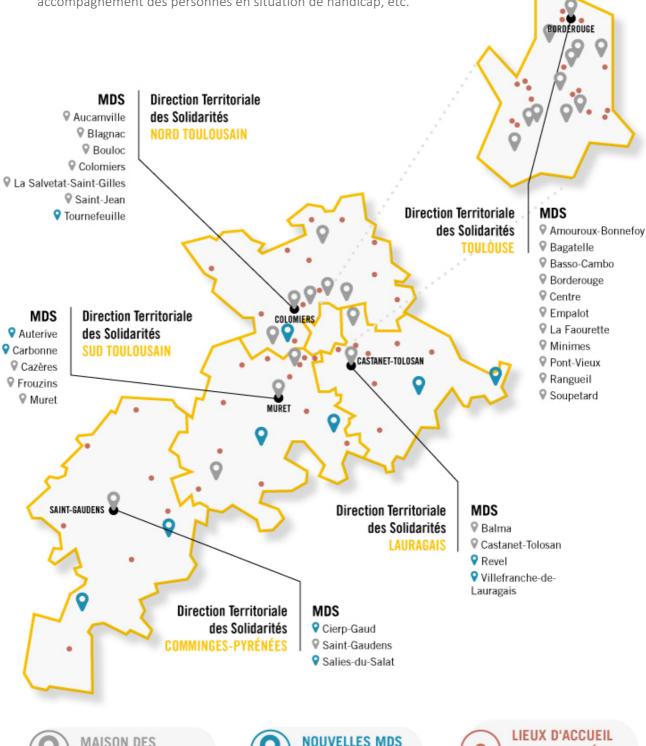
Plus de 50 emplois dédiés au social seront également créés pour renforcer les effectifs.

Cette réorganisation s'accompagne de la création de 5 Directions territoriales des solidarités qui coordonneront l'action des MDS sur le terrain : Toulouse, Nord toulousain, Sud toulousain, Comminges-Pyrénées et Lauragais.

Au sein des Maisons des solidarités, le Conseil départemental propose un accompagnement social, personnalisé et gratuit aux Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais en situation de fragilité.

- 14 500 accueils par semaine
- 30 400 personnes suivies en 2019
- Plus de 90 points d'accueil en juin 2020
- Plus de 1 400 professionnels sur le terrain

Les équipes pluridisciplinaires des MDS (médecins, infirmiers, puéricultrices, assistants sociaux, etc.) assurent des missions sociales et médico-sociales : situation de précarité, difficultés familiales ou éducatives, protection maternelle et infantile, aide pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées, accompagnement des personnes en situation de handicap, etc.









III - HANDICAP - PLAN 2019-2023

Une feuille de route ambitieuse pour créer une société plus inclusive

Le Conseil départemental fait de l'autonomie de chacun une priorité. En 2020, il consacrera plus de 198 M€ aux personnes en situation de handicap, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2019, afin de répondre à l'augmentation des demandes.

En faveur des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental de la Haute-Garonne mène deux combats :

 Un accompagnement individualisé dans le cadre de la Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Garonne (MDPH)

Il s'agit bien d'« accompagnement » et non de « prise en charge » pour respecter la liberté d'initiative et les choix de chacun en s'appuyant sur ses compétences et ses potentialités. La MDPH veille à co-construire avec les bénéficiaires leurs parcours, pour la réalisation de leurs projets de vie axés vers une plus grande autonomie et une meilleure inclusion sociale.

• La construction d'une société inclusive qui s'adapte à tous les types de handicaps

Pour répondre à cet objectif d'inclusion, chaque politique du Département intègre un volet handicap. Il s'agit de mettre en place des réponses adaptées aux problématiques quotidiennes dans tous les domaines d'action.

Pour y parvenir, 19 engagements inscrits dans le schéma départemental, voté le 16 octobre 2018, en faveur des personnes handicapées ont été déclinés en 30 actions concrètes pour une société plus inclusive.



Le Département fait un choix budgétaire fort en faveur du handicap, avec :

- Plus de 198 M€, soit une augmentation de 2,8 % sur 1 an
- Pour la seule PCH (Prestation de Compensation du Handicap), cela représente 65 M€ au budget 2020

DES AIDES EN HAUSSE POUR FAVORISER L'INCLUSION

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

En 2020, 65 M€ seront consacrés à la PCH. Plus de 5 M€ sont attribués chaque mois.

La PCH permet aux personnes ayant un handicap de pouvoir notamment vivre à domicile (aides humaines et techniques), d'adapter son véhicule et/ou son logement. 10 000 personnes bénéficient aujourd'hui de la PCH.

Le Fonds Départemental de Compensation (FDC)

En 2020, 500 000 € seront consacrés au FDC. Le FDC accorde des aides financières aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de la PCH et à faibles ressources, afin de faire face aux frais restant à leur charge, au-dessus de 100 euros : aménagement du logement, adaptation du véhicule,

achat d'un fauteuil roulant, séjours de vacances ou de rupture.

Faciliter l'accès aux droits

Certaines personnes, même en ayant connaissance des droits et services dont elles pourraient bénéficier, ne sollicitent pas les aides sociales et restent en retrait des dispositifs proposés. Le déploiement des Maison des solidarités (cf. page 9) permettra de renforcer l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes au plus près de leur domicile.

Le Département développe également des services en ligne, adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap.

- 115 000 personnes ont un droit en cours à la MDPH
- 37 000 demandeurs par an dont 12 000 nouveaux demandeurs en 2019
- 200 dossiers traités par jour par la MDPH
- Accueil et information MDPH:
- Accueil physique de 140 pers. par jour
- 1 300 appels téléphoniques reçus
- 500 000 visites par an sur le site internet

FACILITER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap de continuer à vivre dans leur domicile.

Pour faciliter la mobilité résidentielle des personnes, le parc de logements adaptés dans le parc public doit être mieux identifié.

En 2020, 5 actions prioritaires seront déployées :

• Soutien à l'adaptation de logements locatifs privés

- 150 logements par an sont adaptés grâce à la PCH.
- En 2019, sur fonds délégués de l'ANAH, 18 projets d'adaptation de logements ont été réalisés pour des personnes en situation de handicap.



- Soutien à la production de logements sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap
 - Subventions aux bailleurs sociaux, sur l'ensemble du département, pour la production de logements sociaux à très bas loyers (PLAI) accessibles aux seniors en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap au-delà de l'obligation réglementaire.
 - Mobilisation des opérateurs du Département de la Haute-Garonne (OPH31, Les Chalets) pour produire des opérations exemplaires d'inclusion sociale.
- Soutien à l'adaptation de logements locatifs sociaux existants
 - Subventions aux travaux d'adaptation des logements de propriétaires ou de locataires très modestes.
- Encourager et accompagner de nouveaux porteurs de projets et les bailleurs sociaux avec le lancement de la « stratégie habitat inclusif » au 1^{er} semestre 2020
 - Le Département a toujours appuyé les démarches de logement alternatif à la vie en établissement spécialisé, avec les bailleurs sociaux et les associations (Carpe diem premium, par exemple). Ce sont ainsi plus de 50 logements indépendants et accessibles qui peuvent être proposés sous forme d'habitat inclusif.
- Collaborer avec les bailleurs sociaux et développer de nouveaux outils pour identifier les logements adaptés au handicap et mettre en relation l'offre et la demande
 - Soutien au déploiement sur tout le Département d'un recensement des logements locatifs sociaux adaptés suivant un référentiel.

Téléassistance 31 : une offre gratuite, unique en France pour favoriser le maintien à domicile

Le Département offre un service de téléassistance gratuit, 7j/7 et 24h/24, unique en France, pour favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement des personnes en situation de handicap. En plus de la téléassistance gratuite, des offres complémentaires payantes, à des coûts très largement inférieurs à ceux du marché grâce à l'intervention du Conseil départemental, sont proposées, comme par exemple : géolocalisation, détecteurs de chute, chemin lumineux, capteurs d'ouverture ou de présence... Sur la durée moyenne d'un abonnement de 5 ans, cela représente une économie de 1 500 € pour les bénéficiaires.

Ce dispositif volontariste, qui ne relève pas des compétences obligatoires de la collectivité, compte aujourd'hui plus de 25 320 abonnés (personnes âgées et personnes en situation de handicap) et couvre 99 % des 587 communes de la Haute-Garonne.

Il représente un budget de 2,38 M€ pour le Conseil départemental.

PENSER L'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL DE DEMAIN

En 2019, un règlement départemental d'aide sociale a permis d'impulser un accueil dit « séquentiel ».

Les personnes en situation de handicap doivent avoir le choix d'intégrer un établissement médico-social en hébergement permanent ou en partie seulement.

Le Conseil départemental est un des seuls à continuer de créer des foyers de vie. Un nouvel établissement de 40 places pour les personnes en situation de handicap est à l'étude. Son financement est d'ores et déjà engagé.

30 places supplémentaires seront également financées dans l'offre existante en faveur des différentes formes de handicap nécessitant un accompagnement médico-social.

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICE D'AIDE À DOMICILE DE QUALITÉ

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut permettre de financer l'accès à des services d'aides à domicile (SAAD).

Si de nombreux SAAD existent dans le département, certaines zones sont plus ou moins bien dotées. Dans un souci d'égalité de territoire, le Conseil départemental veille à ce que chaque citoyen puisse bénéficier de la même qualité de service, quel que soit son lieu d'habitation en Haute-Garonne.

- Dès cette année, le Département renforce son financement à destination des SAAD des zones de montagne, afin de tenir compte de leurs contraintes spécifiques.
- 5 SAAD vont recevoir un financement de 200 000 € chacun afin de développer des réponses adaptées pour les personnes en situation de handicap complexe (troubles du comportement, troubles autistiques...).

DONNER ACCÈS À LA VIE SOCIALE AVEC DES SERVICES ADAPTÉS

Assurer l'adaptation de la société au handicap suppose de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie d'une personne, notamment en matière de vie sociale : qu'il s'agisse de loisirs, de culture ou de lien social... ou pour se déplacer et être mobile.

• Médiathèque départementale

Le Département fait évoluer le fonds de la Médiathèque départementale avec l'acquisition de supports adaptés (livres sonores, ou dits « Facile à lire ») dans une logique de diffusion et d'inclusion culturelle.

Projets culturels

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès à la culture, le Département va renforcer son accompagnement aux projets artistiques intégrant les questions de handicap.

• Déploiement du label « Tourisme et Handicap » pour multiplier les sites touristiques de Haute-Garonne accessibles et adaptés

Le Musée de l'Aurignacien a obtenu le label « Tourisme et Handicap » en 2018. Des visites spécifiques gratuites sont proposées pour chaque type de handicap. Par exemple : des équipements tactiles ou des textes en lettres gros caractères pour les malvoyants, des amplificateurs de voix pour les malentendants, des visites en langue des signes ou des visites adaptées dans la situation de handicaps psychiques.

À la Forêt départementale de Buzet-sur-Tarn, un parcours pédagogique accessible aux personnes à mobilité réduite a été aménagé en mai 2018 par le Conseil départemental. Ce parcours de 766 mètres, réalisé en platelage bois et jalonné par une signalétique adaptée, permet à tous les publics de découvrir de manière ludique et pédagogique cet espace naturel préservé.

Développement de la communication améliorée et alternative

Au-delà de la LSF (Langue des Signes Française), du LPC (Langage Parlé Complété) ou du FALC (Facile A Lire et à Comprendre), le Département soutient le développement des solutions offertes par la communication améliorée et alternative (CAA) qui est le système d'utilisation dynamique de pictogrammes.

Exemple : traduction en pictogrammes des schémas en faveur des personnes en situation de handicap et en faveur des personnes âgées.





Le déploiement de ces solutions au sein du secteur médicosocial et des personnes accompagnant les personnes dans leur vie de tous les jours sera ciblé en priorité.

• Aménagement des transports publics départementaux

Depuis septembre 2015, l'ensemble du réseau départemental Lio - Arc-en-Ciel géré par délégation de la Région Occitanie, soit 196 véhicules, est accessible aux personnes à mobilité réduite. Chaque autocar dispose d'une place réservée aux personnes en fauteuil roulant, mais également d'un système d'annonces sonores et visuelles des arrêts destiné aux personnes déficientes auditives ou malvoyantes.

Un service de substitution appelé « Autonobus 31 » a également été mis en place en 2015 pour desservir certains points d'arrêt inaccessibles et couvre désormais tout le réseau.

Les élus du Conseil départemental se sont par ailleurs engagés en 2016 à mettre aux normes d'accessibilité les 473 arrêts de bus prioritaires sur le département d'ici 2021, pour un budget de 3,5 M€.

Entre 2016 et 2019, 117 points d'arrêts de transport ont été mis aux normes d'accessibilité.



Après le hall, la banque d'accueil et les toilettes publiques, les quais en gare ont été rendus accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Les panneaux d'information voyageur ont été modernisés pour faciliter l'information en gare et sur les quais. Les trottoirs du boulevard Pierre Sémard ont été refaits dans le cadre du réaménagement des berges du Canal du midi. Le Conseil départemental prévoit d'ici 2021 des investissements complémentaires pour favoriser l'accessibilité générale de la gare routière, notamment dans le cadre du projet Grand Matabiau : réaménagement des espaces d'accueil et création d'une salle d'attente de nuit.

En octobre 2019, le service d'information voyageur en temps réel, mis en place sur les lignes Arc-en-Ciel de la Régie départementale des transports, a été intégré dans la nouvelle application smartphone « liO », développée sur l'ensemble des réseaux de transport d'Occitanie par la Région.

Les associations représentatives de personnes handicapées ont été associées à l'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité des transports 2016-2021 et sont informées à chaque étape de l'avancée des aménagements.





CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP

Le regard porté sur le handicap est encore parfois trop dépréciatif et sous-estime les capacités et potentialités de chacun tant par le grand public que par les professionnels en relation avec les personnes handicapées.

• Communiquer pour informer et échanger

Le Département valorise, à travers des campagnes de communication d'ampleur, les parcours d'enfants et d'adultes en situation de handicap comme autant de réussites et d'exemples.

Des événements annuels sont ainsi programmés : autour de la Journée internationale du handicap, avec l'organisation d'un événement le 6 décembre dernier, sur « égalité et handicap », et notamment sur l'égalité femmes-hommes avec des témoignages d'acteurs et de personnes en situation de handicap et en réussite dans leur parcours.



Événement du 6 décembre 2019 « Égalité et handicap : un défi à relever ».

• Sensibiliser dans les collèges

Depuis septembre 2019, tous les collégiens de Haute-Garonne sont sensibilisés au handicap par l'intermédiaire de l'Espace Numérique de Travail avec la création d'une rubrique dédiée sur le collège inclusif.

• Former et mieux sensibiliser les professionnels

Dans le cadre des formations initiales (sociales, médico-sociales et sanitaires), une meilleure information sur les différents handicaps et les principes d'inclusion sera assurée, pour un meilleur accompagnement des personnes.

Le projet "L'inclusion c'est aussi la socialisation : de la présence à la participation"

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne innove avec son projet « L'inclusion c'est aussi la socialisation », retenu dans le cadre de l'appel à projet de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie sur l'innovation par le design.

Sur plus de 110 candidatures, seulement une dizaine de projets ont été retenus et présentés, dont ce projet innovant porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec le cabinet de design social Les Bolders.

Le projet "L'inclusion c'est aussi la socialisation : de la présence à la participation" est parti d'un constat réalisé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne : les jeunes présentant des déficiences intellectuelles importantes et sans accès au langage oral sont confrontés à des difficultés pour développer des relations sociales avec des jeunes de leur âge.

Cette expérimentation, qui s'appuie sur la méthode du design social, a été pensée pour permettre à des jeunes âgés de 6 à 16 ans de rentrer en contact et de développer des liens ; de valoriser les compétences et les capacités potentielles des jeunes en situation de handicap ; de permettre de créer du lien entre des familles qui ne se seraient jamais rencontrées ; et de mettre sur pied une méthodologie pour que des projets de ce type puissent se reproduire en Haute-Garonne et au-delà.

Ainsi, à l'issue d'un travail de co-construction, initié en février 2019, un stage de photo inclusif, inédit, innovant et expérimental a été organisé avec 3 ateliers, les 16, 23 et 30 novembre 2019, au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

7 enfants-adolescents de 6 à 16 ans, polyhandicapés, présentant des troubles du spectre autistique ou des maladies rares, ayant des difficultés intellectuelles fortes et sans maîtrise du langage oral ont participé à cet atelier avec 7 enfants-adolescents du même âge. Tous les enfants étaient accompagnés de leurs parents pour cette première rencontre. 2 photographes professionnels et des bénévoles de l'association Autisme 31 encadraient également l'atelier.

Une enquête est actuellement menée auprès des participants à l'atelier pour recueillir un retour d'expérience et déterminer les suites et reproductions possibles de ce type d'activités inclusives.



- Le 6 juin 2019 à Milan, lors du congrès européen des services sociaux, le projet a été présenté parmi les projets innovants portés à l'échelle européenne.
- Le 3 décembre 2019 à Paris, au cours des 2èmes rencontres nationales des départements organisées par la CNSA, le projet "L'inclusion c'est aussi la socialisation : de la présence à la participation" a été présenté dans le cadre des projets innovants sur la thématique "Handicap et perte d'autonomie".
- Dans le cadre de la démarche « Haute-Garonne demain », une réflexion est en cours pour déterminer les suites à donner à ce projet d'innovation par le design, par une mise à disposition des outils élaborés (cahier des charges pour monter un atelier) et un soutien financier pour inciter à son déploiement.

FLUIDIFIER LES PARCOURS DE VIE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Le Département est pleinement mobilisé pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, à travers notamment les classes ULIS. Par ailleurs, le Conseil départemental est associé à la création des Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés, mis en place par l'État à partir de la rentrée 2019, dans l'objectif de proposer un accompagnement mutualisé des moyens pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des établissements.

Les classes ULIS

À la rentrée 2019, 5 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap ont été ouvertes dans les collèges Pierre et Marie Curie au Fousseret, Didier Daurat à Saint-Gaudens, Les trois Vallées à Salies-du-Salat, Bellevue et Maurice Bécanne à Toulouse.

Le Conseil départemental accompagne ces ouvertures en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves et en attribuant du matériel numérique. Ces ouvertures portent à 63 les dispositifs de ce type dans les collèges publics du département. Le budget d'investissement des travaux réalisés en 2018 s'élève à 232 514 € pour le Conseil départemental.

Un transport adapté pour les élèves en situation de handicap

Comme pour l'ensemble des élèves haut-garonnais, en accord avec la Région Occitanie, les élèves de la maternelle au lycée en situation de handicap bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

En Haute-Garonne:

- 8 500 élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement privé
- 6 637 élèves en scolarité individuelle
- 1 836 élèves en scolarité collective (860 en ULIS École et 973 en ULIS Collège et Lycée)
- 2 400 élèves scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, dont certains bénéficient d'une scolarité partagée, dans leur classe d'âge
- En 2019, le transport de 1 232 élèves et étudiants en situation de handicap a été pris en charge par le Conseil départemental par 150 transporteurs, pour un budget de 7,2 M€

FAVORISER L'EMPLOI ET LA FORMATION

Le taux de chômage des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap est près de deux fois supérieur au taux national, tandis que le niveau de formation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pourrait être plus élevé.

• Le Conseil départemental a fait le choix de structurer une cellule d'insertion professionnelle au sein de la MDPH de la Haute-Garonne, avec 4 référents d'insertion professionnelle, au lieu d'un seul comme c'est le cas dans la plupart des MDPH.

L'objectif est clairement de faciliter les démarches d'accès aux droits afin de donner aux personnes en situation de handicap plus de chances de trouver un emploi.

- 60 000 personnes reconnues travailleur handicapé en Haute-Garonne
- Près de 5 000 Haut-Garonnais(es) bénéficient d'une préorientation ou d'une orientation vers les Centres de rééducation professionnelle

- La MDPH de la Haute-Garonne a été, en 2018, le premier département d'Occitanie avec le Gard pour la mise en place du dispositif d'emploi accompagné relevant de l'ARS (dispositif qui concerne les personnes orientées vers le milieu ordinaire et qui ont besoin d'un accompagnement étayé, ou pour les travailleurs en ESAT souhaitant rejoindre le milieu ordinaire).
- Un accompagnement particulier des jeunes de 16 à 25 ans a été mis en place avec les partenaires et les familles pour toutes les sorties des dispositifs ULIS de l'Education nationale afin de faciliter ces temps de transition qui sont toujours des moments particuliers dans les parcours des jeunes.

Une collectivité qui agit aussi en tant qu'employeur

Favoriser l'accès des personnes handicapées à l'emploi, cela commence d'abord par soi-même et le Conseil départemental se doit de donner l'exemple.

La loi fixe clairement à l'État comme aux autres employeurs publics ou privé un objectif quantifié de 6 % d'emploi de personnes handicapées.

Ce taux est supérieur à 9,3 % au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La commande publique constitue un levier important pour contribuer à l'insertion professionnelle des personnes qui sont éloignées de l'emploi et des travailleurs handicapés.

La volonté du Département est que ses marchés publics puissent bénéficier à ces publics prioritaires pour la collectivité, en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi. Exemple : développer les achats de prestations aux ESAT (Établissements et Service d'Aide par le Travail) et aux entreprises adaptées.

IV - L'ÉGALITE RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Nous engageons des actions concrètes

Dès 2015, le Département s'est engagé en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en créant une délégation en charge de l'égalité femmes-hommes.

Dans le cadre de ses compétences, le Département œuvre au quotidien sur son territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes, en accueillant les femmes victimes de violences et en les conseillant sur leurs droits, en soutenant les associations qui agissent pour le droit des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en assurant aux femmes l'accès à la contraception et à l'intervention volontaire de grossesse (IVG), mais également en assurant une mission de sensibilisation à l'égalité des genres auprès des collégiens, notamment à travers le Parcours laïque et citoyen.

En juin 2019, le Conseil départemental a franchi une nouvelle étape en votant un plan d'actions 2019-2021 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en Haute-Garonne.

Ce plan vient renforcer la démarche du Département pour intégrer l'égalité femmes-hommes de manière durable, efficace et transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques.

55 ACTIONS CONCRÈTES POUR L'ÉGALITE FEMMES-HOMMES EN HAUTE-GARONNE

Ce plan, élaboré de manière participative, comporte 55 actions autour de 4 axes : les jeunesses et l'éducation, les solidarités, la diffusion de la culture de l'égalité et les actions internes à développer par le Conseil départemental.

Les jeunesses et l'éducation

La sensibilisation des jeunes à l'égalité femmes-hommes est primordiale pour la construction d'un modèle de société plus égalitaire.

C'est la raison pour laquelle l'égalité femmes-hommes est une thématique pleinement intégrée dans la politique jeunesse du Conseil départemental, notamment pour lutter contre les stéréotypes de genre dans le milieu professionnel. Le Conseil



Signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale le 8 mars 2016. Georges Méric, président du Conseil départemental et Christine Stébenet, conseillère départementale en charge de l'égalité femmes-hommes.

départemental organise par exemple des parcours « découverte de l'aéronautique », des rencontres entre jeunes et pompiers, ou encore des actions « Neurones en mouvement » portées par l'association « Les chemins buissonniers » qui ont pour but d'amener les collégiens à réfléchir sur l'égalité filles-garçons.

Par ailleurs, le Département a mis en place un fonds « Initiactiv' jeunesses », qui va permettre de soutenir 30 projets portés par des jeunes dont une partie est en lien avec l'égalité femmeshommes.

Enfin, le Département a lancé une réflexion autour de la conception même des collèges afin de prendre en compte l'égalité filles-garçons dans les constructions et réhabilitations à venir. Une utilisation inégale de l'espace entre filles et garçons dans les établissements scolaires est en effet constatée : terrains de sport imposants et presque exclusivement utilisés par les garçons... D'ici 2024, 18 nouveaux collèges seront construits et 4 établissements agrandis. La cour, les vestiaires, les toilettes, les espaces de circulation seront repensés pour une utilisation plus égalitaire de l'espace.

Les solidarités

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental porte une attention particulière aux questions liées au genre.

Dans le cadre du plan départemental pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Département a mis en place le recueil de données genrées dans le réseau des 30 Maisons des solidarités du territoire, dont l'analyse va débuter dès 2020.

Les missions exercées par le Centre départemental de planification et d'éducation familiale (CDPEF) seront également l'occasion de recueillir des données statistiques sur la place des garçons et des hommes dans la contraception, l'information sur la sexualité, le conseil conjugal et les consultations en sexologie. Un guide à destination du public sur les violences faites aux femmes sera créé et diffusé, en y intégrant les violences faites aux hommes.

La sensibilisation des équipes médico-sociales est également l'un des leviers utilisé par la collectivité, qui sera renforcé avec l'organisation d'une journée annuelle d'information aux agents du secteur dans l'objectif notamment d'améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des violences faites aux femmes.

Sur l'accompagnement à la parentalité, des actions seront mises en place en fonction des situations familiales (mères et pères en situation de monoparentalité...) pour lutter contre les stéréotypes dans le partage des rôles d'éducation auprès des enfants.

L'insertion des femmes par l'emploi et la création d'entreprise sera valorisée et les liens avec les réseaux de femmes entrepreneures seront renforcés.

L'égalité filles-garçons sera également prise en compte dans l'accueil des jeunes enfants, avec une formation et une sensibilisation des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de l'ASE et des relais d'assistantes maternelles.

La diffusion de la culture de l'égalité

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage à devenir un support de diffusion de l'égalité femmes-hommes auprès de ses partenaires : collectivités, associations.

Le Département propose notamment un échange de bonnes pratiques pour la production des rapports annuels sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes dans les services administratifs des collectivités de plus de 20 000 habitants.

Dans la commande publique, les clauses sociales aux marchés de prestations de services seront étendues au prisme de l'égalité femmes-hommes et les titulaires de marchés pourront être sollicités pour connaître leurs actions dédiées.

Les actions internes du Conseil départemental

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne en tant qu'employeur et en tant qu'institution se doit d'être exemplaire.

L'ensemble des Directions de la collectivité sera accompagnée et outillée notamment sur la récupération, le suivi et l'analyse de données sexuées. Une formation « Intégrer l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques » leur est également proposée.

En termes de communication interne, des règles sur l'écriture et la communication inclusives sont définies et mises à disposition de l'administration et des élus.

En termes de communication externe, le Département veille à ne pas reproduire les stéréotypes de genre.



Première édition de l'événement « L'égalité femmeshommes, c'est plus qu'un jour » Hôtel du Département - mars 2018

UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Département va adopter fin janvier 2020 les orientations stratégiques du futur plan d'actions dédiées à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. L'objectif est de consolider et mieux structurer les actions départementales menées dans ce domaine, mais également de renforcer les partenariats avec les services de l'État, la justice ou les associations spécialisées.

Le Conseil départemental est déjà fortement impliqué dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes : par l'accueil, l'information et l'accompagnement menés par les professionnels des Solidarités ; par le soutien financier apporté aux partenaires spécialisés au niveau associatif et juridique ; par l'organisation d'une représentation institutionnelle au sein de commissions ad hoc telles que le Comité local d'aide aux victimes ou la Commission départementale de lutte contre la prostitution ; ou encore par la signature d'accords partenariaux pour la protection et la mise à l'abri des mères victimes de violence.

Par ailleurs, dans le cadre du plan départemental d'insertion, le Département alloue chaque année 265 000 € aux associations œuvrant pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Le Conseil départemental souhaite aller plus loin dans sa démarche, afin d'améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences, la protection des enfants et la prévention de la récidive. C'est l'ambition de ces orientations stratégiques, fondement du futur plan départemental d'actions dédiées.

5 champs d'action sont à l'étude dans le cadre des compétences départementales :

- Créer des lieux d'accueil dédiés pour la mise à l'abri de femmes victimes de violences avec enfants de moins de 3 ans Exemple : engager, en lien notamment avec le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), la création de nouvelles places d'hébergement destinées prioritairement aux mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.
- Consolider la protection et la prise en charge des enfants témoins et co-victimes dans le cadre de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité

Exemple : soutenir les actions de prévention mises en œuvre par les associations et notamment les médiations et thérapies familiales.



Les conseillers départementaux Christine Stébenet et Sébastien Vincini ont rencontré en septembre 2019 l'association Olympe de Gouges

 Accentuer l'accompagnement des partenaires associatifs et de justice pour une meilleure coordination et un maillage plus efficace sur les territoires

Exemple : soutenir financièrement la création d'un poste supplémentaire d'intervenant social ou médico-social en police et gendarmerie.

- Favoriser l'accompagnement social et médico-social des auteurs de violences pour éviter les risques de récidive Exemple : soutenir la création de structures spécialisées dans la prise en charge des auteurs des violences.
- Accentuer la professionnalisation des missions départementales d'accueil, d'orientation et d'accompagnement

Exemple : mener des actions de sensibilisation pour mieux repérer les « situations d'emprise » afin de mieux prévenir les passages à l'acte.

V - LES NOUVEAUTÉS POUR 2020

RÉOUVERTURE LE 26 FÉVRIER DU NOUVEAU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Créé en 1974 à l'initiative d'anciens résistants et déportés, le musée devient départemental en 1994 et s'installe dans ses locaux actuels, 52 allées des demoiselles à Toulouse.

En septembre 2018, le Conseil départemental a lancé le plus important chantier de rénovation, modernisation et agrandissement du musée depuis sa création, afin de renforcer ses missions fondamentales autour du devoir d'histoire, du travail de mémoire et d'éducation à la citoyenneté.

Ce projet, d'un montant d'1 M€, a consisté à repenser l'ensemble du bâtiment, l'architecture extérieure, la scénographie intérieure - avec le concours du studio de création et de designers d'espaces Alice dans les villes - ainsi que le projet scientifique et culturel pour l'accueil d'un plus large public.

Doté d'une extension de 200 m², portant sa superficie totale à 1 000 m², le musée bénéficie d'une nouvelle salle d'exposition de 350 m² qui accueillera un programme annuel d'expositions temporaires, dont la première sera consacrée à la photographe toulousaine Germaine Chaumel.

Afin d'élargir les publics, le Musée de la Résistance et de la Déportation proposera également une programmation événementielle variée (concerts, théâtre, lectures, projections, table-rondes, colloques, rencontres d'auteurs, circuits urbains, témoignages, visites thématisées) dans sa salle de conférence de 200 places ou ses jardins, également revisités.

Le lieu, rebaptisé « Musée départemental de la Résistance & de la Déportation – Luttes et citoyenneté » réouvrira ses portes au public lors de 5 jours d'inauguration, du mercredi 26 février au dimanche 1^{er} mars, au cours desquels le public pourra assister à des tables-rondes, des visites guidées des expositions, des spectacles, des concerts et de nombreuses animations jeune public.

- Le nouveau Musée :
- superficie totale de 1 000 m²
- extension de 200 m²
- salle de de conférence de 200 places
- 17 mois de travaux
- 1 M€ de budget
- Fréquentation :
 18 000 visiteurs en 2013 et 2014, dont
 12 000 scolaires
- 475 classes en 2016-2017
- 429 classes en 2017-2018

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, ainsi rénové et transformé, a pour ambition de devenir l'outil commun aux citoyens pour comprendre, apprendre et s'approprier les valeurs de la République et de la laïcité, pour en faire leur promotion à travers le prisme de l'histoire, des résistants et de leurs combats.

Sa nouvelle programmation vient non seulement renforcer sa mission pédagogique autour de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale mais aussi l'élargir aux résistances contemporaines, aux luttes et engagements pour la démocratie et les Droits de l'Homme.

Vecteurs de ce nouveau projet scientifique, culturel et artistique, les événements proposés par le musée illustrent l'engagement républicain du Département autour du devoir d'histoire, du travail de mémoire et d'éducation à la citoyenneté.



OUVERTURE EN FÉVRIER 2020 DE LA MAISON DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DE LA FORÊT DÉPARTEMENTALE DE BUZET-SUR-TARN

La Maison de la Biodiversité ouvrira en février 2020, au cœur de la Forêt départementale de Buzet-sur-Tarn, sur la commune de Paulhac.

Le projet, implanté au chai des Monges, l'ancien bâtiment du patrimoine viticole, offrira un cadre exceptionnel au grand public et aux plus jeunes pour découvrir et observer la biodiversité à travers des parcours pédagogiques innovants.

La Maison de la Biodiversité abritera 5 espaces dédiés à la biodiversité.



Cet espace dédié aux expositions proposera aux visiteurs une découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel hautgaronnais. La visite de l'exposition débutera par la biodiversité à l'échelle planétaire puis départementale. Elle s'achèvera par la manipulation de boîtes thématiques qui traiteront des quatre grands types de milieux naturels présents en Haute-Garonne.

Une salle pédagogique

Elle sera destinée à des groupes dans le cadre d'animations « nature » et permettra la réalisation de travaux et d'expérimentations grâce à du mobilier et du matériel adaptés.

Un centre de ressources

Situé dans la zone d'accueil, un espace lecture composé d'un centre de ressources proposera une offre documentaire variée et multi-supports, couvrant les grandes thématiques de la biodiversité.

Une terrasse panoramique

Elle offrira une vue privilégiée sur la prairie des Monges. Les supports pédagogiques installés sur cette terrasse permettront aux visiteurs de se familiariser avec les sciences participatives à travers une expérimentation in situ.





- Durée des travaux : 7 mois
- Montant prévisionnel des travaux :
 1.77 M€
- Surface existante : 315 m² Surface créée : 50 m²

Soit une superficie totale de 365 m²

Un espace protégé pour les chauves-souris

Cet espace a été aménagé pour permettre aux 10 espèces de chauves-souris inventoriées en forêt de Buzet-sur-Tarn de continuer à utiliser le site comme lieu d'hibernation et de reproduction. Des équipements audio et vidéo permettront de les observer, avec un casque d'écoute d'ultrasons émis par les chauves-souris, une caméra infrarouge et un écran de diffusion.

Un chantier respectueux de l'environnement

Dès le démarrage du projet, le respect de l'environnement a été pris en compte : les entreprises pour la rénovation du site respectent la charte « chantier faibles nuisances » qui consiste à optimiser la gestion des déchets et limiter les nuisances et les pollutions sur le chantier. Des choix écologiques ont été intégrés pour les matériaux, les procédés de fabrication et de montage des équipements.

• La Forêt de Buzet, propriété du Département depuis 1981, est classée Espace Naturel Sensible du département dans la catégorie des milieux boisés.



- Située sur les communes de Buzet-sur-Tarn et Paulhac
- Superficie de 460 ha
- 34 km de parcours cyclables pédestres et équestres



SERVICE DE PRESSE Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse cecile.van-de-kreeke@cd31.fr 05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE : Ariane Mélazzini-Déjean ariane.melazzini@cd31.fr 05 34 33 30 32 07 85 72 94 74

Coralie Bombail coralie.bombail@cd31.fr 05 34 33 30 42 06 74 93 45 44 Fabienne Pascaud fabienne.pascaud@cd31.fr 05 34 33 30 65 06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9 Tél. 05 34 33 32 31 HAUTE-GARONNE.FR